

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-neuvième session du Comité pour les animaux  
Genève (Suisse), 18-22 juillet 2017

Questions d'interprétation et d'application

Respect général de la Convention et lutte contre la fraude

SPECIMENS ELEVES EN CAPTIVITE

(RESOLUTION CONF. 17.7)

(point 14 de l'ordre du jour)

Composition (telle que décidée par le Comité)

- Président: le Président du Comité pour les animaux (M. Lörtscher);
- Parties: Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Chine, République tchèque, Estonie, Union Européenne, France, Hongrie, Indonésie, Italie, Japon, Kenya, Malaisie, Malte, Mexique, Pays-Bas, Norvège, Pérou, Portugal, Arabie saoudite, Afrique du Sud, Espagne, Suisse, Thaïlande, Turquie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique, et Zimbabwe; et
- OIG et ONG: PNUE-WCMC; UICN; Animal Welfare Institute, Association of Southeastern Fish and Wildlife Agencies, Association of Zoos and Aquariums, Born Free Foundation, Born Free USA, Center for Biological Diversity, Cruelty Free International (BUAV), Defenders of Wildlife, EIA, European Association of Zoos and Aquaria, FACE, Fondation Franz Weber, Global Eye, Humane Society International, IFAW, IWMC World Conservation Trust, Japan Wildlife Conservation Society, Lewis and Clark College - International Environmental Law Project, Natural Resources Defense Council, Ornamental Fish International, PASA, Pet Industry Joint Advisory Council, ProWildlife, Safari Club International, Society for Wildlife And Nature International (SWAN), Species Survival Network, Sustainable Users Network, TRAFFIC, VERDEVELENO SL., Wildlife Conservation Society, World Animal Protection, WAZA, World Parrot Trust, WWF, Zoological Society of London, et Zoological Society of San Diego.

Mandat

Concernant le point 14.1 de l'ordre du jour:

En tenant compte des discussions en séance plénière et des informations présentées dans le document AC29 Doc. 14.1, le groupe de travail, conformément au paragraphe 2 c) de la résolution Conf. 17.7, devra:

- a) Sélectionner un nombre limité de combinaisons espèces/pays pour examen;
- b) Préparer une brève explication des raisons de chaque sélection;
- c) Rédiger des questions générales ou spécifiques pour les pays sélectionnés pour examen;

- d) Déterminer une liste d'espèces prioritaires pour lesquelles un bref examen de la biologie de la reproduction, de l'élevage en captivité et, s'il y a lieu, de tout impact du prélèvement d'un stock fondateur dans la nature, devrait être demandé;
- e) Identifier toute question urgente de lutte contre la fraude devant être transmise au Secrétariat et au pays concerné, et devant faire l'objet d'un rapport ultérieur au Comité permanent; et
- f) Prendre note de toute observation et de toute recommandation concernant la première version de la résolution Conf. 17.7, y compris les possibilités d'harmonisation avec le processus figurant dans la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17) et les autres possibilités d'atteindre les objectifs de la résolution de manière plus efficace et plus rentable, pour transmission au Comité permanent après la 30<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux.

Concernant le point 14.2 de l'ordre du jour:

Sur la base des informations présentées dans le document AC29 Doc. 14.2, le groupe de travail devra décider du mandat d'un groupe de travail intersession qui poursuivra la mise en œuvre de la décision 17.104 et, si cela peut être entrepris, qui évaluera les résultats des travaux du consultant mentionnés au paragraphe 8 du document AC29 Doc. 14.2.

## Recommandations

1. **Concernant le point 14.1 a) et b) de l'ordre du jour :** Combinaisons espèce/pays dont l'examen est recommandé et brève explication pour certaines combinaisons espèce/pays :

	Famille	Espèce	Pays	Critère satisfait	Espèce autochtone	Code de source	Explication de la sélection	Questions à poser [voir paragraphe c) du mandat]
<b>Référence dans l'Étude du commerce important</b>								
1	Testudinidae	<i>Centrochelys sulcata</i>	Bénin Ghana Guinée Mali Soudan Togo		Oui	C, R C, F, R C, F C, F C C, F, R	Non élevée en captivité conformément à la Rés. Conf 10.16 (Rev.) ou utilisation douteuse du code de source "F" ou "R" - selon le code de source indiqué.	Bénin: C1-C6; R1-R3; Q2 Ghana: C1-C6; R1-R3; Q2 Guinée: F1-F4 Mali: F1-F4 Soudan: C1-C6 Togo: C1-C6; R1-R3; Q2
2	Papilionidae	<i>Ornithoptera croesus</i>	Indonésie	(ii) volume (iii) changement	Oui	C, F, R	Utilisation douteuse du code de source "F" ou "R"	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment et à quel stade du cycle de vie les spécimens sont-ils collectés pour être introduits dans l'établissement d'élevage/production ?</li> <li>- Est-ce que les spécimens sont toujours prélevés au même stade ou différents stades peuvent-ils être prélevés et élevés dans l'établissement ?</li> <li>- Si des stades différents sont utilisés, ceux-ci sont-ils conservés séparément dans l'établissement d'élevage/production ?</li> <li>- Existe-t-il un mécanisme pour comptabiliser les spécimens entrants et sortants ?</li> <li>- Existe-t-il un avis de commerce non préjudiciable (ACNP) pour le prélèvement de spécimens dans la nature afin de compléter les stocks de l'établissement d'élevage/production ? Si oui, veuillez fournir les détails de l'ACNP.</li> <li>- En plus, questions C1-C4.</li> <li>- Q1</li> </ul>
<b>Tableau 3 (critères (i), (ii), (iii) et (vi))</b>								
3	Canidae	<i>Vulpes zerda</i>	Soudan	(iii) changement	Oui	C	Non élevée en captivité conformément à la Rés. Conf 10.16 (Rev.). Changement observé de W à C.	C1-C6 Q1

	Famille	Espèce	Pays	Critère satisfait	Espèce autochtone	Code de source	Explication de la sélection	Questions à poser [voir paragraphe c) du mandat]
4	Cacatuidae	<i>Cacatua alba</i>	Indonésie	(i) augmentation	Oui	C	Non élevée en captivité conformément à la Rés. Conf 10.16 (Rev.).	C1-C6
5 6	Varanidae	<i>Varanus exanthematicus</i>	Ghana Togo	(iii) changement (ii) volume	Oui Oui	R/C? C, F, R	Ghana: non "élevée en ranch" conformément à la Rés. Conf.11.16 (Rev. CoP15) Togo: non "élevée en ranch" conformément à la Rés. Conf.11.16 (Rev. CoP15)	Ghana: R1-R3; Q1 Togo: R1-R3
7	Varanidae	<i>Varanus timorensis</i>	Indonésie	(ii)	Oui	C, F	Non élevée en captivité conformément à la Rés. Conf 10.16 (Rev.).	C1-C6
8	Colubridae	<i>Ptyas mucosus</i>	Indonésie	(iii)	Oui	C, F	Non élevée en captivité conformément à la Rés. Conf 10.16 (Rev.).	C1-C6; Q1
9	Testudinidae	<i>Testudo hermanni</i>	Ex-République yougoslave de Macédoine	(ii)	Oui	C, U	Non élevée en captivité conformément à la Rés. Conf 10.16 (Rev.).	C1-C6
10 11	Dendrobatidae	<i>Oophaga pumilio</i>	Nicaragua Panama	(i) augmentation (ii) volume	Oui Oui	C C	Non élevée en captivité conformément à la Rés. Conf 10.16 (Rev.).	Nicaragua: C1-C6; Q2 Panama: C1-C6; Q2
12	Hylidae	<i>Agalychnis callidryas</i>	Nicaragua	(ii)	Oui	C, F	Non élevée en captivité conformément à la Rés. Conf 10.16 (Rev.).	C1-C6
13	Syngnathidae	<i>Hippocampus comes</i>	Viet Nam	(iii) changement	Oui	C, F	Autre utilisation incorrecte des codes de source (F)	F1-F4; Q1 - Comment et à quel stade du cycle de vie les spécimens sont-ils prélevés pour être introduits dans l'établissement d'élevage/production ? - Est-ce que le même stade est prélevé et élevé dans l'établissement ou différents stades peuvent-ils être prélevés ? - Si des stades différents sont prélevés, ceux-ci sont-ils conservés séparément dans l'établissement d'élevage/production ?

	Famille	Espèce	Pays	Critère satisfait	Espèce autochtone	Code de source	Explication de la sélection	Questions à poser [voir paragraphe c) du mandat]
								<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existe-t-il un mécanisme pour comptabiliser les spécimens entrants et sortants ?</li> <li>- Existe-t-il un ACNP pour le prélèvement de spécimens dans la nature pour compléter les stocks de l'établissement d'élevage/production ? Si oui, pouvez-vous fournir les détails de l'ACNP ?</li> <li>- Expliquez pourquoi vous estimez que le code de source 'F' est le plus approprié.</li> <li>- En plus, questions C1-C4</li> </ul>
14	Tridacnidae	<i>Tridacna crocea</i>	États fédérés de Micronésie	(i), (vi)	Non	F	Autre utilisation incorrecte des codes de source (F)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment et à quel stade du cycle de vie les spécimens sont-ils collectés pour être introduits dans l'établissement d'élevage/production ?</li> <li>- Le prélèvement porte-t-il toujours sur le même stade ou des différents stades peuvent-elles être prélevés ?</li> <li>- Si des stades différents sont prélevés, ceux-ci sont-ils conservés séparément dans l'établissement d'élevage/production ?</li> <li>- Existe-t-il un mécanisme pour comptabiliser les spécimens entrants et sortants ?</li> <li>- Existe-t-il un ACNP pour le prélèvement de spécimens dans la nature pour compléter les stocks de l'établissement d'élevage/production ? Si oui, veuillez fournir les détails de l'ACNP.</li> <li>- Expliquez pourquoi vous estimez que le code de source 'F' est le plus approprié.</li> <li>- En plus, questions F1-F4</li> </ul>
15	Trachyphylliidae	<i>Trachyphyllia geoffroyi</i>	Indonésie		Oui	F, C	Autre utilisation incorrecte des codes de source (F)	<p>Combien d'établissements dans votre pays produisent des spécimens de l'espèce concernée exportés sous le code de source F ?</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Décrivez quel est l'inspection ou le suivi pratiqué dans ces établissements de mariculture, quelle en est la fréquence et qui le réalise.</li> <li>2. Veuillez fournir une description générale des méthodes de production utilisées par les établissements mentionnés ci-dessus et indiquer quels éléments de la définition de l'expression "élevés en captivité" figurant dans la résolution Conf. 10.16 (Rev.), <i>Spécimens d'espèces animales élevées en captivité</i> ne sont pas satisfaits.</li> </ol>

	Famille	Espèce	Pays	Critère satisfait	Espèce autochtone	Code de source	Explication de la sélection	Questions à poser [voir paragraphe c) du mandat]
								<p>3. Veuillez expliquer la base et la justification de votre avis de commerce non préjudiciable élaboré pour l'exportation de tous les spécimens de l'espèce concernée ayant un code de source "F".</p> <p>4. Veuillez fournir une description détaillée des méthodes utilisées pour produire <i>Trachyphyllia geoffroyi</i>, code de source F, y compris, mais sans s'y limiter, celles décrites ci-dessous, en distinguant les différentes méthodes utilisées par différents établissements et la proportion de spécimens produits selon chaque méthode de production décrite.</p> <p>Par exemple, si des spécimens de <i>Trachyphyllia geoffroyi</i> sont produits par une <b>technique de fragmentation</b>, 'fragmentation', lorsque le corail parental (F<sub>0</sub>) est coupé en morceaux et les fragments obtenus se développent :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Décrivez le processus de coupe ou de fragmentation de cette espèce et le nombre maximal de fragments produits par corail parental.</li> <li>Indiquer si les fragments de <i>Trachyphyllia</i> sont systématiquement attachés à une base artificielle.</li> <li>Indiquez combien de temps en moyenne les coraux sont cultivés avant l'exportation.</li> <li>Décrivez les conditions et les établissements dans lesquelles ils sont conservés pendant cette étape de la croissance.</li> <li>Fournir des preuves photographiques des différentes étapes depuis la fragmentation du corail parental jusqu'aux spécimens prêts à l'exportation.</li> </ol> <p>Par exemple, si des spécimens de <i>Trachyphyllia geoffroyi</i> sont produits par la <b>technique de bourgeonnement</b> (reproduction asexuée):</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Décrivez les établissements et méthodes de production impliqués [y compris en indiquant si les coraux parentaux et juvéniles produits par la "technique de bourgeonnement" sont maintenus dans un environnement contrôlé dans des réservoirs à terre].</li> </ol>

	Famille	Espèce	Pays	Critère satisfait	Espèce autochtone	Code de source	Explication de la sélection	Questions à poser [voir paragraphe c) du mandat]
								b) Pendant combien de temps les coraux juvéniles sont-ils conservés avant l'exportation? c) Fournir des preuves photographiques de chacune des différentes étapes de la reproduction asexuée. d) Est-ce que les coraux parentaux sont conservés de façon permanente en captivité ou à quelle fréquence sont-ils remplacés par de nouveaux coraux sauvages ? Décrivez toute autre technique de "production" utilisée, par exemple d'autres techniques de multiplication par reproduction sexuée.
<b>Tableau 4 (critères (iv) et (v))</b>								
	Aucun cas							
<b>Tableau 5 (critère du document AC29 Doc. 14.1 (vi) seulement)</b>								
16	Loriidae	<i>Lorius lory</i>	Afrique du Sud	(vi)	Non	C, F	Doutes sur la légalité de l'acquisition du cheptel reproducteur. Doutes sur la manière dont les spécimens sont élevés compte tenu des connaissances sur les difficultés d'élevage de l'espèce.	C1-C6; F1-F4; Q1 Veuillez fournir des informations sur la légalité du stock fondateur de ces établissements: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quand le stock fondateur a-t-il été importé ?</li> <li>- D'où a-t-il été importé ?</li> <li>- Combien de temps a été nécessaire pour constituer la population reproductrice ?</li> </ul>
<b>Autres sources (soumises au Secrétariat par les Parties (tableau de la page 3))</b>								
17	Testudinidae	<i>Geochelone elegans</i>	Jordanie		Non	C	Non élevée en captivité conformément à la Rés. Conf 10.16 (Rev.).	C1-C6 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel est le code de source exact pour les spécimens exportés sans indication de code de source ?</li> <li>- Quelle est la source du stock fondateur ?</li> <li>- Quand a-t-il été importé ?</li> <li>- D'où a-t-il été importé ?</li> <li>- Combien de temps a été nécessaire pour constituer la population reproductrice ?</li> </ul>
18	Cercopithecidae	<i>Macaca fascicularis</i>	Cambodge		Oui	C, F	Non élevée en captivité conformément à la Rés. Conf 10.16 (Rev.).	C1-C6; F1-F4; Q1; Q2

2. **Concernant le point 14.1 c de l'ordre du jour:** Questions générales ou spécifiques pour les pays sélectionnés pour examen:

Texte des questions à poser aux pays selon le code de source pour lequel ils ont été sélectionnés:

Code de source "C"

Codes des questions	Questions
<b>C1</b>	Combien d'établissements dans votre pays élèvent des spécimens de l'espèce concernée qui sont ensuite exportés ? Comment l'établissement d'élevage répond-il aux critères relatifs à l'environnement contrôlé selon la résolution Conf. 10.16 (Rev.), <i>Spécimens d'espèces animales élevées en captivité</i> ?
<b>C2</b>	Tous ces établissements ont-ils été inspectés pour s'assurer que les spécimens produits sont conformes à la résolution Conf. 10.16 (Rev.), <i>Spécimens d'espèces animales élevées en captivité</i> ? Veuillez préciser plus avant toute réglementation ou mesure actuellement en vigueur pour assurer le suivi des établissements qui prétendent élever cette espèce en captivité, par exemple si les établissements sont tenus de tenir des registres de l'acquisition, du maintien ou de la reproduction de spécimens de cette espèce et si les autorités vérifient ces registres.
<b>C3</b>	Quelle autorité effectue ces inspections et à quelle fréquence sont-elles entreprises ?
<b>C4</b>	Pour chaque établissement en question 1, veuillez remplir le formulaire de collecte de données (le document AC29 Inf. 1 peut être utile), ou fournir d'une manière différente les informations figurant sur le formulaire.
<b>C5</b>	Comment a-t-il été déterminé que le cheptel reproducteur a été constitué conformément aux dispositions de la CITES et aux lois nationales pertinentes et de manière non préjudiciable à la survie de l'espèce dans la nature ?
<b>C6</b>	Le cheptel reproducteur a-t-il reçu des spécimens supplémentaires prélevés dans la nature depuis qu'il a été constitué et, dans l'affirmative, combien de spécimens, quand cela a-t-il eu lieu, et comment a-t-il été déterminé qu'ils ont été obtenus conformément aux dispositions de la CITES et des lois nationales pertinentes et de manière non préjudiciable à la survie de l'espèce dans la nature ?



## INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉTABLISSEMENT

Date de l'inspection : _____	Nom de l'inspecteur principal : _____
Nom de l'établissement : _____	

Nom et fonction(s) de tous les inspecteurs présents :

1. \_\_\_\_\_

2. \_\_\_\_\_

Type d'inspection :  Première inspection      Date de la dernière inspection : \_\_\_\_\_  
 Inspection de routine  
 Inspection de suivi (*en cas de persistance d'anomalies ou d'incohérences relevées au cours d'une inspection antérieure*)

Raison sociale de l'établissement : \_\_\_\_\_

Nom du/des propriétaire(s) : \_\_\_\_\_

Adresse de l'établissement et nom de la personne à contacter : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Année de création de l'établissement : \_\_\_\_\_

Nombre actuel d'employés au sein de l'établissement :

À plein temps       À temps partiel

Nom et fonction de l'employé de l'établissement accompagnant l'inspecteur/les inspecteurs : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'entreprise fait-elle appel aux services d'un vétérinaire professionnel?    Oui       Non

Si oui, quels sont les nom et adresse de ce vétérinaire? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'entreprise élève-t-elle des animaux ailleurs?      Oui       Non

Si oui, où? \_\_\_\_\_

*Si oui, prendre des dispositions pour inspecter cet/ces endroit(s) dans les meilleurs délais*

FORMULAIRE DE RECUEIL DES DONNÉES

**INFORMATIONS SUR LES ESPÈCES** (remplir un formulaire distinct pour chaque espèce élevée au sein de l'établissement)

Date de l'inspection : _____	Nom de l'inspecteur principal : _____
Nom de l'établissement : _____	Espèce : _____

*Date de la première acquisition de spécimens : _____	Origine et stade de développement du cheptel parental : _____
Nombre de spécimens composant le cheptel parental et répartition mâles/femelles, si connue : _____	Mâles <input type="text"/> Femelles <input type="text"/>
*Avez-vous acquis d'autres spécimens par la suite ? Si oui, d'où provenaient-ils? _____	

Cette espèce est-elle élevée <u>EN CAPTIVITÉ</u> ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Date de démarrage de l'élevage: _____	
Nombre de portées/couvées par an : _____	
Nombre de nouveau-nés/œufs par portée/couvée _____	
Nombre obtenu l'année précédente : _____	

CHEPTEL REPRODUCTEUR ADULTE	Données fournies par l'établissement	Dénombrement réalisé par l'inspecteur (si possible)
Nombre d'adultes présents :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de mâles présents :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de femelles :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
% annuel de femelles reproductrices :	<input type="text"/>	
Quel type d'aliments donnez-vous aux animaux adultes? _____		

JUVÉNILES (SPÉCIMENS ÉLEVÉS EN CAPTIVITÉ ET EN RANCH CONFONDUS)	Données fournies par l'établissement	Dénombrement réalisé par l'inspecteur (si possible)
Nombre de juvéniles présents :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Âge à la maturité sexuelle (en nombre d'années) :	<input type="text"/>	
Taille ou poids à la maturité sexuelle (en cm ou g) :	<input type="text"/>	
Taille ou poids à la vente (en cm ou g) :	<input type="text"/>	
% de survie des juvéniles après deux semaines (œufs non éclos y compris)	<input type="text"/>	
Quel type d'aliments donnez-vous aux juvéniles? _____		

## Code de source "R"

Codes des questions	Questions
<b>R1</b>	En ce qui concerne toutes les espèces qui ont été transférées de l'Annexe I à l'Annexe II en vertu des dispositions de la résolution Conf. 11.16 (Rev CoP15), <i>Élevage en ranch et commerce des spécimens élevés en ranch d'espèces transférées de l'Annexe I à l'Annexe II</i> , veuillez fournir, conformément au paragraphe 5 a), les rapports manquants ainsi que les informations spécifiées au paragraphe 5 b) de cette résolution.
<b>R2</b>	<p>1. En ce qui concerne toutes les espèces qui <u>n'ont pas</u> été transférées de l'Annexe I à l'Annexe II en vertu des dispositions de la résolution Conf. 11.16 (Rev CoP15), <i>Élevage en ranch et commerce des spécimens élevés en ranch d'espèces transférées de l'Annexe I à l'Annexe II</i>, veuillez fournir les informations suivantes [conformément aux paragraphes 5 a) et 5 b) de cette résolution]:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) l'état de la population sauvage concernée établi par un suivi réalisé à une fréquence appropriée et avec une précision suffisante pour pouvoir reconnaître les changements dans la taille et la structure de la population occasionnés par l'élevage en ranch;</li> <li>ii) le nombre de spécimens (œufs, jeunes ou adultes) prélevés chaque année dans la nature et le pourcentage de ces prélèvements utilisés pour approvisionner les établissements d'élevage en ranch;</li> <li>iii) des détails sur le niveau de la production annuelle et sur le type et la quantité de produits destinés à l'exportation;</li> <li>iv) une estimation du pourcentage de la production annuelle d'œufs, de nouveau-nés et autres stades du cycle de vie prélevés dans la nature pour l'établissement d'élevage en ranch;</li> <li>v) le nombre d'animaux relâchés et leur taux de survie estimé sur la base d'études et de programmes de marquage éventuels;</li> <li>vi) Le taux de mortalité en captivité et les causes de cette mortalité;</li> <li>vii) les programmes de conservation et les expériences scientifiques réalisés dans le cadre de l'établissement ou de la population sauvage concernée; et</li> <li>viii) une estimation du pourcentage de l'aire de répartition de l'espèce où opère l'établissement.</li> </ul>
<b>R3</b>	Combien d'établissements dans votre pays élèvent en ranch des spécimens de l'espèce concernée qui sont ensuite exportés ?

## Code de source "F"

Codes des questions	Questions
<b>F1</b>	Pour toutes les exportations de spécimens de l'espèce sélectionnée ayant le code de source "F", indiquez quels éléments de la définition de l'expression "élevé en captivité" figurant dans la résolution Conf. 10.16 (Rev.), <i>Spécimens d'espèces animales élevées en captivité</i> ne sont pas satisfaits.
<b>F2</b>	Veillez confirmer que des avis de commerce non préjudiciable ont été élaborés pour l'exportation de tous les spécimens de l'espèce concernée ayant le code de source "F" et la façon dont ces résultats ont été obtenus, en particulier pour les espèces non originaires de votre pays.
<b>F3</b>	Combien d'établissements dans votre pays produisent des spécimens de l'espèce concernée qui sont ensuite exportés ?
<b>F4</b>	Le cheptel reproducteur a-t-il reçu des spécimens supplémentaires prélevés dans la nature depuis qu'il a été constitué et, dans l'affirmative, combien de spécimens, quand cela a-t-il eu lieu, et comment a-t-il été déterminé qu'ils ont été obtenus conformément aux dispositions de la CITES et des lois nationales pertinentes et de manière non préjudiciable à la survie de l'espèce dans la nature ?

Questions supplémentaires à poser dans des circonstances spécifiques:

Codes des questions	Circonstances	Questions
Q1	Changement de code de source	Expliquez les changements survenus au cours du temps dans les quantités pour différents codes de source utilisés par votre pays pour cette espèce.
Q2	Systèmes de production mixte	Si différents codes de source s'appliquent aux spécimens dans le même établissement, expliquez comment il est assuré qu'un code de source exact est attribué à chaque spécimen lors de l'exportation.

3. **Concernant le point 14.1 d) de l'ordre du jour:** Déterminer une liste d'espèces prioritaires pour lesquelles un bref examen de la biologie de la reproduction, de l'élevage en captivité et, s'il y a lieu, de tout impact du prélèvement de stocks fondateurs dans la nature, devrait être demandé.

La hiérarchisation de ces cas (les espèces sélectionnées pour ce processus) a été confiée au Président du Comité pour les animaux, en collaboration avec le Secrétariat et les groupes de spécialistes de l'UICN.

4. **Concernant le point 14.1 e) de l'ordre du jour:** Identifier toute question urgente de lutte contre la fraude devant être transmise au Secrétariat et au pays concerné, et devant faire l'objet d'un rapport ultérieur au Comité permanent.

a) Concernant la Syrie: Le commerce actuel de spécimens d'*Urogastyx aegyptia* élevés en captivité en dépit du manque de fonctionnement des autorités CITES dans le pays est préoccupant;

b) Ex-République yougoslave de Macédoine: Le Comité pour les animaux demande au Secrétariat de rappeler au pays que le code de source doit être indiqué pour tous les spécimens exportés conformément à la résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP17);

c) Le Comité pour les animaux a noté que l'exportation de *Python brongersmai*, *Python bivittatus* et *Python reticulatus* depuis la République démocratique populaire lao était une source de préoccupation, mais n'a pas sélectionné ces cas pour examen en vertu de la procédure de l'Article XIII en cours pour cette Partie; et

d) Le Comité pour les animaux est préoccupé du fait que l'exportation de spécimens de *Pandinus imperator* élevés en ranch se poursuit depuis le Togo malgré la recommandation du Comité permanent à sa 63<sup>e</sup> session de suspendre le commerce de cette espèce depuis cette Partie.

5. **Concernant le point 14.1 f) de l'ordre du jour:** Observations et recommandations provisoires concernant la première version de la résolution Conf. 17.7, y compris les possibilités d'harmonisation avec le processus figurant dans la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17) et les autres possibilités d'atteindre les objectifs de la résolution de manière plus efficace et rentable, pour un examen plus approfondi à la 30<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux:

a) Le Comité pour les animaux recommande d'harmoniser ce processus et l'Étude du commerce important, en particulier les facteurs de multiplication utilisés pour les catégories de la Liste rouge de l'UICN qui devraient être les mêmes;

b) Le Comité pour les animaux a noté l'absence de procédure définie pour les cas il n'y a pas encore d'avis de commerce non préjudiciable pouvant être de nouveau soumis au processus d'Étude du commerce important. Le Comité pour les animaux pourrait envisager ou préciser si cela est nécessaire ou s'il serait approprié ou possible de formuler des recommandations pertinentes sur l'élaboration d'ACNP dans le cadre du processus d'élevage en captivité et d'élevage en ranch;

c) Le Comité pour les animaux a observé que le commerce des espèces inscrites à l'Annexe I sous le code de source "C" à des fins commerciales (code "T") peut être une question à examiner par le Comité permanent lorsqu'il n'est pas en conformité avec la Convention;

- d) Le Comité pour les animaux recommande d'établir un mécanisme pour veiller à ce que les cas faisant déjà l'objet d'actions du Comité permanent dans le cadre de procédures de respect de la Convention telles que l'Article XIII soient exclus de ce processus; et
- e) Le Comité pour les animaux pourrait envisager d'examiner les questions générales contenues dans le présent rapport et d'amender la résolution Conf. 17.7 par une annexe.

6. **Concernant le point 14.2 de l'ordre du jour:**

Mandat du groupe de travail ou du consultant intersession

- a) Comparer et analyser la nature des avis de commerce non préjudiciable (ACNP) pour les spécimens issus de systèmes de production répondant aux définitions des codes de source R et F, avec des ACNP pour les spécimens prélevés dans la nature (code de source W) en utilisant des études de cas, des orientations existantes et la contribution des Parties, comme suit:
  - i) Des études de cas devraient être compilées pour représenter une large diversité de cycles de vie, de stades de développement et de systèmes de production pour des espèces terrestres et des espèces marines. Les exemples pourraient inclure des amphibiens, des reptiles, des papillons, des coraux, le napoléon, le bénitier géant, le lambi, etc.
  - ii) Examiner les orientations existantes qui peuvent être applicables aux ACNP pour les codes de source R et F, y compris les orientations ACNP pour les tortues terrestres et les tortues d'eau douce figurant dans le document AC28 15.2 et les orientations ACNP pour les serpents figurant dans le document AC29 Doc. 31.1, ou toute autre orientation existante; et
  - iii) Solliciter et examiner les contributions des Parties sur les ACNP pour les codes de source R et F, incluant des exemples, des orientations ou des préoccupations/problèmes issus de la mise en œuvre de la Convention dans leur pays.
- b) Sur la base de l'examen et de l'analyse ci-dessus, mettre en place un projet d'orientations sur l'élaboration d'ACNP pour les spécimens ayant des codes de source R et F, pour examen par le Comité pour les animaux ou le consultant par l'intermédiaire d'un groupe de travail intersession.